



WËLL KAZ

WILDKATZE
CHAT SAUVAGE
FELIS SILVESTRIS

D' Wëll Kaz ass een vun den enigmateschsten Mamendéieren zu Lëtzebuerg. Daagsiwwer sëtzt dës schéin Aart meeschtens an Fielshielen oder huelen Beem fir an der Dämmerung op d'Juegd ze goen.

▶ Sait 3



© Raymond Gloden

PRÉFACE

Etant donné qu'il reste toujours difficile de réunir le comité du COPIL «MAG» en ces temps de Covid-19, le bureau du COPIL a décidé d'envisager la prochaine réunion du COPIL à une date ultérieure.

La deuxième édition de la Newsletter vous communique les dernières nouvelles du COPIL «MAG». Tout acteur du COPIL pourra participer à la prochaine Newsletter en présentant un projet ou en diffusant une information.

Pour la participation à la prochaine Newsletter ou pour de plus amples informations sur un projet, veuillez contacter notre animateur M. Benjamin PAULY.

benjamin.pauly@anf.etat.lu



© Mireille Feldtrauer

PORTRAIT DE L'ANIMATEUR NATURA 2000 DU COPIL MAMER-AISCHDALL-GRÉNGEWALD

Cher lecteur, chère lectrice,

L'animateur Natura 2000 de notre comité de pilotage «Mamer-Aisdall-Gréngewald» s'appelle M. PAULY Benjamin.

Benjamin est né en 1992 à Ettelbruck et a grandi à Stegen, un petit village près de Diekirch. Après avoir terminé ses études secondaires au Lycée classique de Diekirch en 2012, Benjamin a décidé de poursuivre des études en biologie à l'Université de Luxembourg et Strasbourg. Pour sa spécialisation, il a choisi de fréquenter le master en écologie et biodiversité à l'université d'Innsbruck, où il a validé ses études en 2018. Lors de son parcours universitaire, il a fréquenté de nombreux cours traitant la biologie, l'écologie et la protection de la nature, qui lui ont permis d'acquérir une connaissance générale dans le milieu de la protection et l'aménagement de la nature. Son stage au sein de l'Administration de la Nature et des Forêts en 2016 lui a permis de gagner ses premières expériences pratiques et d'approfondir ses connaissances théoriques.

Son premier travail en tant qu'assistant scientifique (CAE) au sein du service forêts de l'Administration de la Nature et des Forêts en 2019, lui a permis d'ob-

tenir d'avantage un aperçu des tâches et des travaux exercés par l'Administration de la Nature et des Forêts, notamment au niveau de la gestion des zones Natura 2000. Depuis novembre 2019, Benjamin est engagé en tant qu'animateur Natura 2000 responsable du COPIL «Mamer-Aisdall-Gréngewald» auprès de l'Administration de la Nature et des Forêts.

En tant qu'animateur Natura 2000 du COPIL «MAG», Benjamin est l'intermédiaire régional pour tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, acteurs de terrain). Un volet important de sa tâche est la mise en œuvre et le suivi des mesures planifiées en vue d'une bonne gestion des zones Natura 2000 du COPIL, notamment la Vallée de la Mamer et de l'Eich, le Gréngewald, le Bras Mort de l'Alzette et le Massif Forestier du Ielboesch et du Faascht.

Il assure également l'information, l'assistance et la sensibilisation du grand public.

NOUVELLES ADMINISTRATIVES

BILAN DE L' ETAT DES LIEUX 2017-2020

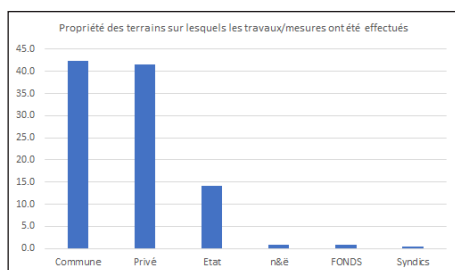
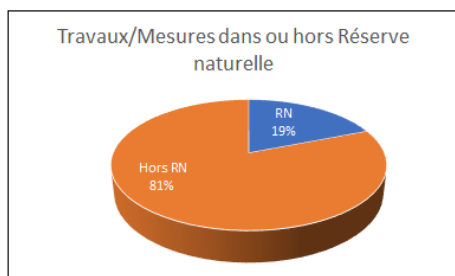
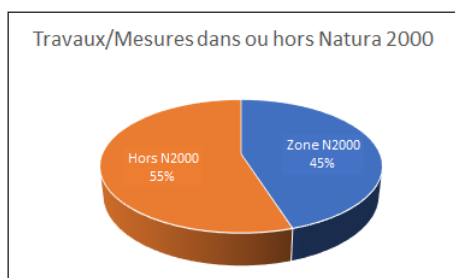
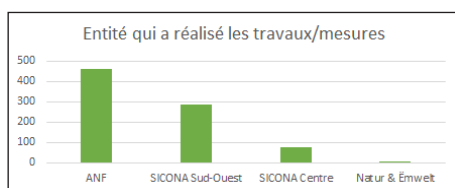
L'état des lieux national 2017-2020 est terminé. Le but de l'état des lieux national était d'obtenir un aperçu général sur toutes les mesures de conservation de la nature réalisées au niveau national pour la période de 2017 à 2020.

Grâce à ces efforts, nous avons eu l'occasion de dresser un bilan pour le territoire du COPIL «MAG». Voici les premiers résultats de cet inventaire:

En tout, 830 différentes mesures ont été encodées, sachant qu'une mesure regroupe souvent plusieurs travaux; ce nombre est impressionnant. Les acteurs principaux du COPIL MAG sont l'ANF (464 mesures), le SICONA (361 mesures), l'AGE, le SIAS pour la commune de Niederanven et la «natur & ëmwelt».

Malheureusement, les données du SIAS et de l'AGE ont seulement été encodées en mars 2021 et ne font pas partie de cette analyse!

Territorialement, 45% des mesures ont été exercées à l'intérieur des zones Natura 2000, alors que seulement 19% ont été mises en œuvre dans les réserves naturelles. En faisant des analyses au niveau de la propriété, la plupart des mesures ont été réalisées sur des terrains appartenant aux différentes communes (351 nb, 42.3%), suivie de très près par des mesures réalisées sur des terrains appartenant à des propriétaires privés (345, 41.6%). Suivent ensuite les surfaces appartenant à un propriétaire public tel que l'Etat, n&ë, des fonds ou des syndicats (118 nb, 14.2%).



Mesures - Gestion durable des Forêts	Envergure	
Marquage d'arbres biotopes en forêt	4709 nb	
Enlèvement surfacique de résineux en forêt	59.77 ha	
Marquage d'îlots de vieillissement	549.6 ha	
Création de lisières forestières	23.285 m	
Plantation de chênes en bouquets	300 bouquets sur 41.8 ha	
Installation de plaquettes témoins pour un monitoring des ressources cynégétiques	45 nb	
Enlèvement de plantes invasives et / ou non indigènes	PdE	
Mesures - Structuration du Milieu ouvert	Envergure	
Plantation d'arbres fruitiers solitaires ou dans des vergers	1181 nb	
Installation de haies / bosquets	1370 m	
Construction de murs en maçonnerie sèche	68 m	
Création de murgiers	6 nb	
Création de "Starkholzhaufen"	6 nb	
Création d'espaces verts en zones urbaines	0.41	
Enlèvement de plantes invasives et / ou non indigènes	PdE	
Mesures - Création et Entretien de biotopes	Entretien extensif de	Création de
BK03 - Complexe de prairies maigres (secteur mines à ciel ouvert)	0.5 ha	/
BK04 - Magnocariciale	0.5 ha	/
BK05 - Sources	/	2 nb
BK06 - Roseaux	0.38 ha	/
BK07 - Prairie maigre sur sols sableux ou siliceux	6.63 ha	0.42 ha et 579 plants
BK08 - Plan d'eau	9.37 ha	1.82 ha
BK09 - Vergers	7.82 ha	1181 nb
- Remplacement d'arbres	133 nb	/
- Taille d'arbres	388 nb	/
BK10 - Prairie humide du Calthion	1.37 ha	/
BK11 - Marécage ou bas marais	2.44 ha	/
LRT4030 - Landes à callunes	14.71 ha	5.92 ha
LRT6210 - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles	1.17 ha	3.58 ha
LRT6410 - Prairies à molinies sur calcaire et argile	1.18 ha	0.5 ha et 50 plants
LRT6510 - Prairies maigres de fauche	10.73 ha	6.07 ha
LRT7220 - Sources pétifiantes	/	14 nb
LRT8110/8220 - Pentes rocheuses	/	1.21 ha
LRT91E0 - Plaine alluviale	3.91 ha	0.41* ha
Autres surfaces écologiquement intéressantes	11.92 ha	/
Bandes herbacées	3.15 ha	/
Mesures - Protection des animaux sauvages	Envergure	
Création d'habitats de chasse pour le "Chat sauvage"	1.3 ha	
Création de corridors de protection pour le passage d' "Amphibiens"	200 m	
Installation de nichoirs pour "Abeilles sauvages"	5 nb	
Installation de " Insektenhotel"	1 nb	
Installation de nichoirs pour "Chauvesouris"	411 nb	
Installation de nichoirs "Oiseaux"	306 nb	

PRÉSENTATION DES SITES NATURA 2000 DU COFIL MAMER-ÄISCHDALL-GRÉNGEWALD



© Mireille Feldtrauer

SITE NATURA 2000 VALLÉE DE LA MAMER ET DE L'EISCH

» Le site Natura 2000 Vallée de la Mamer et de l'Eisch est la plus grande zone Natura 2000 au sein du COFIL « MAG ». La zone s'étend sur une surface totale de 6799.4 ha et couvre 13 communes au centre-ouest du pays:

»	Helperknapp	»	Lintgen	»	Steinfort
»	»Hobscheid	»	Lorentzweiler	»	Steinsel
»	»Kehlen	»	Luxembourg	»	Strassen
»	»Koerich	»	Mamer		
»	»Kopstal	»	Mersch		

En tout, 7 zones de protection d'intérêt national font partie de cette zone Natura 2000, soulignant la haute valeur écologique de cette région, notamment:

»	RD10 - Bridel-Gipsweiheren	»	RD39 - Koerich-Härebësch
»	RD13 - Telpeschholz	»	RD46 - Mamerdall
»	RD14 - Schwaarzenhaff/Jongeboesch	»	RD47 - Mandelbaach/Reckenerwald
»	RD18 - Engelratt/Werwelslach		

Les cartographies des biotopes en milieu ouvert et en milieu forestier ont relevé 21 types d'habitats différents dans la Vallée de la Mamer et de l'Eisch, dont cinq habitats prioritaires.

Les habitats principaux de la zone sont les hêtraies de type habitat européen, notamment les hêtraies du Mélico- Fagetum 9110 et les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 9130.

Ces habitats forestiers représentent environ 20% des hêtraies de type habitat européen du Luxembourg. Par conséquent, le site joue un rôle important au niveau national pour ces habitats forestiers.

Parmi les habitats prioritaires figurent également les forêts alluviales résiduelles. Elles couvrent environ 38 ha, ce qui représente plus de 10% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. De plus, on trouve de nombreuses sources pétrifiantes avec formation de tuf. Parmi les habitats non prioritaires, citons les landes sèches à callune. Environ 10% de la surface total national se trouvent sur les plateaux près de la Mamer et de l'Eisch.

La lande sèche à callune « Telpeschholz » représente la plus grande surface de landes à callune au Luxembourg. Ce site constitue un élément essentiel pour la conservation de ce biotope.

A côtés des habitats protégés, la région de la Mamer et de l'Eisch est également protégée pour la présence d'espèces animales rares. La zone est notamment très importante pour la conservation de chauves-souris menacées. Au total, quatorze espèces différentes vivent dans la zone, dont cinq sont protégées au niveau européen. Parmi les espèces phares figurent le Grand murin, le Vespertilion à

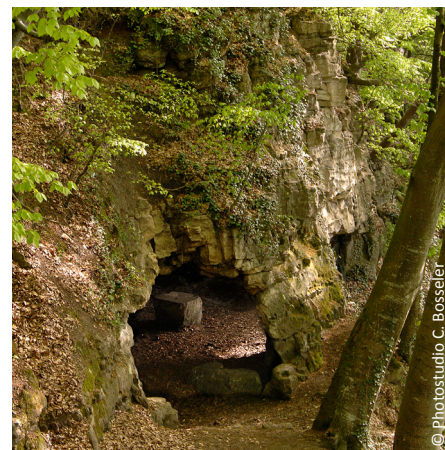
oreilles échanquées et le Murin de Bechstein. Différentes parties de la zone sont utilisées comme sites d'hibernation, sites de reproduction et de sites de transit. De plus, de nombreuses habitats de la zone constituent des territoires de chasse privilégiés.

A côté des grottes semi-naturelles des Mamerlayen, les caves du château de Schoenfels, le château d'Ansembourg, l'église de Mersch et de Septfontaines, le site du Barrage de l'Eisch près de Steinfort et différents bâtiments à Koerich et Mariental constituent des refuges importants pour les chauves-souris.



© Photostudio C. Bosseler

▲ Vallée de la Mamer et de l'Eisch



© Photostudio C. Bosseler

▲ Grotte Huellay à Schoenfels



© Michele Fedirauer

▲ Le château de Schoenfels



© Raymond G. Lortie

▲ Martin pêcheur

Parmi les oiseaux protégés citons les deux milans (Milan royal et Milan noir), le Pic noir et le Martin pêcheur. La zone héberge également un grand nombre d'espèces des listes rouges, dont le Chat sauvage, le Crapaud calamite, ainsi que les poissons petite Lamproie et Chabot.

Un autre enjeu important du site est la protection des eaux souterraines de captage d'eau potable. De nombreuses sources (plus que 100) sont captées dans la zone Natura 2000. Leur débit cumulé correspond à environ $\frac{1}{4}$ des besoins nationaux en eau potable. La qualité et le débit de l'eau des sources influence notamment la qualité des cours d'eau et de certains biotopes comme les sources pétrifiantes avec formation de tuf.

La région se prête à un tourisme doux avec entre autre ses centres d'attraites que sont la vallée de l'Eisch et ses châteaux (« vallée des sept châteaux »), les rochers de grès (Reiterlay) et les forêts environnantes ainsi que les falaises du site Mamerlayen à Schoenfels. La région dispose d'un réseau de sentiers de randonnée bien développé.



© Olivier Molitor

▲ Grand Murin

PÄDAGOGISCHES PROJEKT EELBERT»



Text & Fotos:
Arthur Schaack
conservateur Stéftung Hëllef fir d'Natur



Bemerkenswert, auf einer Fläche von 11 ha wurden ...

- 10 unterschiedliche Biotoptypen
(ua. Feuchtbiootope, Brachflächen,
Haldenkörper)
- 147 Pflanzenarten
(5 Arten der roten Liste)
- 50 Vogelarten
(ua. Schwarzkehlchen/Bekassine
Art.4(2))
- bodenständige Tagfalterarten
(11 Arten der roten Liste;
ua. großer Feuerfalter)
- 13 Heuschreckenarten
(ua. die extrem seltene
Roesels Beisschrecke)
- 3 Amphibienarten
- 7 Libellenarten
festgestellt.

In der Gemeinde Mamer befindet sich keine 500 m entfernt vom nördlich liegenden Natura 2000 Schutzgebiet „Vallée de la Mamer et de l'Eisch“ und vom südlich liegenden EU- Vogelschutzgebiet „Région du Lias Moyen“, das Feuchtgebiet Eelbert.

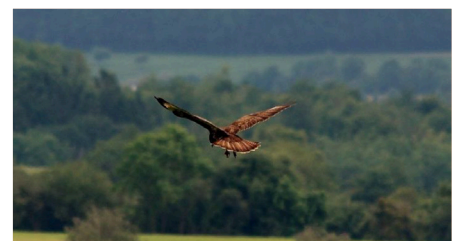
Eine von der Natur- und Forstverwaltung aufgegebenen Studie über die Fauna und Flora haben dem Gebiet eine hohe Wertigkeit aus verschiedenen Lebensräumen mit sehr hohem Entwicklungspotenzial bescheinigt.

In unmittelbarer Nähe befinden sich 2 weitere Lebensräume (1 Haldenkörper und ein 3ha großes Heckengebiet mit Wiesenbrache „Bommertzheck“), welche durch ihre gemeinsame Vernetzung eine ähnliche Wertigkeit aufweisen. Diese sind außerdem über den einzigen verbliebenen Grünkorridor „auf Tosseberg“ mit dem Natura 2000 Gebiet „Vallée de la Mamer“ verbunden.

Südwestlich von Mamer zwischen der Europaschule 2, dem Lyzeum J. Barthel und der Eisenbahnlinie liegend, haben dieser einzigartige Lebensraum sowie dessen 2 Satelliten eine sehr wichtige Biotopvernetzungs-funktion zwischen beiden Natura 2000 Gebieten.

Außerdem fällt dem Gebiet Eelbert die Funktion eines naturbelassenen Regenrückhaltebeckens, mit unschätzbare Wichtigkeit im Gewässer- und Hochwasserschutz, zu. Des Weiteren dient diese Fläche als Frischluftregulator und als Erholungsort der Anrainer, welche unweigerlich eine Aufwertung der Lebensqualität mit sich bringt.

Die Stiftung „Hëllef fir d'Natur“ in Zusammenarbeit mit der Naturverwaltung und dem Lyzeum J. Barthel versucht das Gebiet „Eelbert“ mittels eines ökopädagogischen Konzepts in den Unterricht des Lyzeums J. Barthel zu integrieren um somit das Gebiet aufzuwerten.



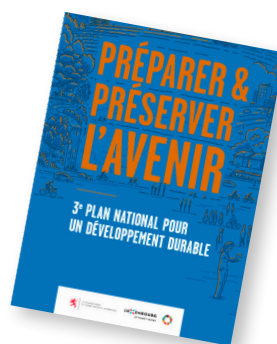


AUTRES INFORMATIONS

3. Plan national pour un développement durable

En date du 28 janvier 2021, le ministère de l'environnement, du climat et du développement durable vient de présenter le « 3. Plan national pour un développement durable ». Le Luxembourg a adopté, de concert avec la communauté internationale, les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ces 17 objectifs ambitieux sont des jalons stratégiques pour lutter contre l'extrême pauvreté et la réduction des inégalités tout en préservant la planète face aux dérèglements climatiques et à la perte de la biodiversité. Ces objectifs valent pour l'ensemble des pays du monde, donc aussi pour le Luxembourg.

Dans la 1. partie de la brochure, 10 actions concrètes sont proposées pour contribuer au développement durable et ainsi faire partie de la solution. La 2. partie décrit l'historique du développement durable et la dernière partie de la brochure présente les 10 priorités du Plan national pour un développement durable. Ces priorités forment la feuille de route du gouvernement pour agir et contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 et assurer un développement durable au et par le Luxembourg.



La brochure peut être téléchargée et/ou commandée via le site internet «[emwelt.lu](https://environnement.public.lu/fr/publications/developpement_durable/pnnd-2021.html)» : https://environnement.public.lu/fr/publications/developpement_durable/pnnd-2021.html

Prime «Klimabonusbësch»

Le gouvernement encourage les propriétaires forestiers privés dans leur participation aux mesures de promotion de l'action pour le climat en mettant en œuvre une sylviculture proche de la nature, moyennant une prime intitulée «Klimabonusbësch».

Cette prime concerne exclusivement les forêts privées. L'objectif est de préserver les nombreux services rendus par les écosystèmes forestiers à la société, à savoir la protection du sol, la filtration de l'eau et de l'air, la préservation de la biodiversité et d'un milieu de récréation voire de tourisme écologique, le captage du dioxyde de carbone et la fourniture de produits naturels tels que le bois. Ce mode d'exploitation forestière permet en outre de mieux adapter les forêts aux effets du changement climatique et contribue à la

mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat. La prime est censée récompenser le propriétaire forestier privé qui fournit, par ce mode de gestion forestière durable, les services vitaux fournis par la forêt à l'ensemble de la société. La sylviculture proche de la nature est un ensemble de techniques de sylviculture qui visent à utiliser au maximum les processus naturels des écosystèmes forestiers dans l'optique de produire durablement des bois de valeur, tout en respectant et en soutenant les autres fonctions et services de la forêt.

Les demandes d'aide financière doivent être introduites auprès de la Direction de l'administration de la nature et des forêts. Les formulaires peuvent être téléchargés sur www.guichet.lu ou www.emwelt.lu.

Toutes les dispositions du régime d'aide peuvent être consultées dans le règlement grand-ducal du 16 avril 2021 instituant une prime pour la fourniture de services écosystémiques en milieu forestier, document qui peut être téléchargé sur www.legilux.lu.



MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DU TROISIÈME PLAN DE GESTION

Consultation du public en vue de l'élaboration du 3. plan de ges- tion – Projet de plan de gestion

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE), les Etats membres de l'Union européenne doivent élaborer, tous les six ans, un plan de gestion pour chaque district hydrographique entièrement situé sur leur territoire respectivement les parties du district hydrographique international situées sur leur territoire. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, un tel plan de gestion doit être établi pour les parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

Le plan de gestion et son programme de mesures qui en fait partie intégrante constituent les outils principaux de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Le plan de gestion définit la stratégie de développement durable dans le domaine de la gestion et de la protection des eaux en vue d'atteindre notamment le bon état des eaux tel que défini par ladite directive alors que le programme de mesures définit des mesures et actions concrètes visant à minimiser les pressions s'exerçant sur les différentes masses d'eau.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la directive-cadre sur l'eau, les Etats membres de l'Union européenne sont appelés à encourager la participation active du public à l'élaboration, la révision et la mise à jour des plans de gestion.

Le troisième plan de gestion qui couvrira la période du troisième cycle de gestion, c'est-à-dire la période de 2021 à 2027, doit être publié pour le 22 décembre 2021 au plus tard.

Dans ce contexte, une consultation du public portant sur le projet du troisième plan de gestion est lancée dès à présent.

Dans le cadre de la procédure prévue à l'article 56 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, toute personne intéressée peut pendant un délai de six mois consulter le projet de plan de gestion et émettre des observations écrites à l'égard dudit document. Les observations écrites peuvent être déposées jusqu'au 17 octobre 2021:

- soit moyennant le portail national des enquêtes publiques;
- soit auprès du collège des bourgmestre et échevins qui les transmet à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable;
- soit par voie postale directement auprès de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à l'adresse suivante:

*Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable*

*Madame Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable
L-2918 Luxembourg*

Une copie des observations écrites peut également être transmise par voie postale ou par courriel à l'Administration de la gestion de l'eau:

*Administration de la gestion de l'eau
Monsieur Jean-Paul Lickes
Directeur
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Courriel: dce@eau.etat.lu*

Afin de permettre un traitement correct des observations soumises, celles-ci doivent contenir les informations suivantes:

- prénom, nom de famille et adresse de la partie intéressée;
- nom et adresse de l'organisation qui est éventuellement représentée dans l'avis soumis.

Conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les communes disposent d'un délai de sept mois pour émettre leurs observations écrites à l'égard du projet de plan de gestion. L'avis des communes devra donc parvenir à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable respectivement à l'Administration de la gestion de l'eau jusqu'au 17 novembre 2021 au plus tard.



Um Wee fir d'Erreeche vum gudden Zoustand vum eisem Waasser

Dir sidd häerzlech invitéiert un **3 virtuellen Diskussionsronnen** deelzehuelen:

24. Juni 2021 - Liewe mam Waasser

Punktuell an diffus Anträg vun Nährstoffer an anere Verschmutzungen: Léisungsusätz fir eng besser Waasserqualität

30. Juni 2021 - Liewen um Waasser

Dem Waasser rëm Raum ginn: Léisungsusätz fir méi lieweg Gewässer

7. Juli 2021 - Liewe vum Waasser

Genuch Waasser fir jiddereen: Léisungsusätz fir een nohaltegen Ëmgang mam Waasser

Den Ufank ass ëmmer um **18:00 Auer**

Umellung ënner: wbp3@mev.etat.lu
Méi Informatiounen ënner: www.waasser.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la gestion de l'eau

UM WEE FIR DE GUDDEN ZOUSTAND VUM NATURGUT WAASSER!

Die Wasserverwaltung (AGE) und das Umweltministerium Luxemburgs (MECDD) laden ein zu drei virtuellen Diskussionsrunden zu den Themen:

- ▶ 24. Juni
Liewe mam Waasser
Verschmutzung und Gewässerqualität
- ▶ 30. Juni
Liewen um Waasser
Renaturierungen, Uferstrandstreifen
und Durchgängigkeit
- ▶ 7. Juli
Liewe vum Waasser
Landwirtschaft und nachhaltige Nutzung
des Wassers

Wir möchten Sie herzlich einladen, an diesen Diskussionsrunden teilzunehmen und die mit der Maßnahmenumsetzung der WRRL verbundenen Fragen mit uns zu erörtern.

Anlass der Diskussionsrunden ist die Erarbeitung des dritten Bewirtschaftungsplanes und des entsprechenden Maßnahmenprogramms.

Gemeinsam wollen wir die Hürden, benötigte Hilfestellungen und Fahrpläne für die nächsten Jahre diskutieren und Ihnen die Möglichkeit geben sich einzubringen, um so eine erfolgreiche Umsetzung des 3. Bewirtschaftungsplanes vorzubereiten. Wir würden uns sehr freuen, Sie dabei zu haben!

Bitte melden Sie sich über folgende Email an:
wbp3@mev.etat.lu

Die Diskussionsrunden werden über die Internetplattform WEBEX abgehalten. Einen Link bekommen Sie nach Ihrer Anmeldung zugesendet.

Wenn Sie möchten, können Sie den Entwurf des 3. Bewirtschaftungsplanes sowie alle Karten, Anhänge und Hintergrunddokumente schon jetzt unter dem LINK <https://bit.ly/3vzAuoB> konsultieren.

Beginn jeweils um 17:00 Uhr
Anmeldung unter: wbp3@mev.etat.lu
Mehr Informationen auf www.waasser.lu

CONTACT:

Tél.: +352 247 - 56 672

email: benjamin.pauly@anf.etat.lu

www.emwelt.lu

Editeur responsable: COPIL Mamer-Aischdall-Grengewald | Mise en page:



Administration
de la nature et des forêts